

Les gens de Peace River n'ont pas peur que l'économie mondiale s'écroule, car ils sont forts et ils savent qu'avec un bon gouvernement, le pays continuera à croître et à se développer. Les gens de Peace River n'ont pas peur d'une guerre mondiale parce qu'ils savent que cela dépend de la volonté de Dieu et qu'ils n'ont pas à s'en inquiéter. Ils désapprouveront toujours les guerres et seront toujours prêts à défendre leur pays, le Canada, contre les ennemis qui pourront menacer nos frontières.

Les gens de Peace River ne redoutent rien de tel. Ils redoutent par dessus tout le gouvernement fédéral. Ce sont des électeurs bien informés qui se rendent trop bien compte des dangers que court actuellement notre pays, surtout lorsqu'ils entendent les membres du gouvernement Trudeau parler d'agir unilatéralement sur la question constitutionnelle au moyen de référendums truqués pour que le gouvernement fédéral puisse agir sans consulter les représentants élus des assemblées législatives provinciales.

Les gens de Peace River sont étonnés d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dire à la population que les Albertains étaient des méchants, des cupides qui ont juré de mener le pays à sa perte. Ils écoutent attentivement le premier ministre dire combien il souhaite préserver les droits des Canadiens et inclure une charte des droits dans la constitution pour avoir la surprise d'entendre le même premier ministre dire qu'on pourra les priver de ces droits constitutionnels au moyen d'un référendum orchestré par le gouvernement fédéral.

Les ministériels disent qu'ils ne nous priveront pas des droits qu'ils nous accorderont si gracieusement. Ils nous racontent que seule la population pourra nous priver de ces droits par référendum. Si nous remontons à 1970, nous pouvons voir comme c'est trompeur. Si l'on avait alors tenu un référendum pour demander à la population s'il fallait invoquer la loi sur les mesures de guerre, je pense que le gouvernement aurait obtenu l'appui dont il avait besoin. J'y reviendrai dans un instant.

D'abord, je voudrais exposer la véritable raison pour laquelle le gouvernement fédéral souhaite tellement inclure le référendum dans la constitution. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est seulement un stratagème pour faire du pays un État totalement unitaire. Cela inquiète vivement les gens de ma circonscription, car ils savent que notre pays ne peut pas fonctionner comme un État unitaire. Ils ne sont pas les seuls à s'en rendre compte. Si vous le permettez, j'aimerais vous citer une déclaration faite ici par un de nos aînés. Il a déclaré:

... le Canada ne peut pas devenir un État unitaire. En théorie... un régime unitaire permet à un gouvernement de régler les problèmes plus rapidement et plus simplement au fur et à mesure qu'ils surgissent. Mais si cela signifie l'effondrement du pays, peut-on parler d'efficacité?

● (1610)

Je me demande si le très honorable premier ministre (M. Trudeau) se souvient d'avoir dit cela. S'il l'a oublié, le harsard du 25 avril 1969 lui rafraîchira la mémoire. Donc, le premier ministre se propose de rapatrier unilatéralement la constitution, et également d'y insérer un article lui permettant de court-circuiter les gouvernements provinciaux. Ce faisant, il

Loi sur les secrets officiels

établit un très dangereux précédent, nous savons qu'un pouvoir qu'on s'arroge est bien rarement un pouvoir qu'on rend.

Je me demande si le premier ministre a changé d'idée depuis qu'il faisait voir il y a une dizaine d'années les dangers de l'État unitaire. Trouverait-il maintenant l'État unitaire moins dangereux qu'il y a dix ans. Il faudrait alors que je proteste, avec la population de Peace River. En adoptant ces dispositifs anti-impatience, comme le premier ministre aime appeler l'article 42 de la loi Pierre Elliot Trudeau, il court-circuite en fait les élus régionaux, et met ainsi en branle le processus destiné à transformer le pays en État vraiment unitaire.

Je reviens encore une fois à une déclaration faite par le premier ministre il y a quatre ans environ. Voici ce qu'il disait au pays le 9 avril 1976:

J'ai évoqué la possibilité que le Parlement demande le rapatriement de la constitution sans l'accord des provinces, si cet accord paraît impossible à obtenir. Il est évident que cela ne se ferait qu'en dernier ressort et de manière à ne pas modifier la répartition des pouvoirs ou la situation des provinces. Il ne faut pas que je fournisse au Parlement le moyen d'agir unilatéralement dans un domaine où il n'en a pas aujourd'hui la possibilité, car cela saperait les fondements de notre système fédéral.

N'est-ce pourtant pas cela qu'il fait aujourd'hui? Est-ce que l'article 42 de la résolution constitutionnelle ne permettra pas au Parlement d'agir unilatéralement dans un domaine où il ne peut le faire aujourd'hui? Et est-ce que cela ne sape pas les fondements de notre système fédéral, pour reprendre les termes du premier ministre lui-même? Et est-ce que cela ne ferait pas éclater le pays, comme le craignait le premier ministre?

Je n'ai pas de mal à voir se dessiner à l'horizon la menace de ce qu'on pourrait considérer comme une crise au même titre que les événements d'octobre 1970. Je vois d'avance l'État fédéral chercher à profiter de la situation à des fins d'opportunisme politique, comme il l'a fait en 1970.

Le gouvernement ferait d'une fourmi un éléphant, même si c'était une assez grosse fourmi, tout comme il l'a fait en 1970 quand l'honorable Jean Marchand a pris la parole à la Chambre pour dire à tout le pays qu'il y avait plus de 3,000 terroristes dans Montréal et aux alentours qui étaient prêts à mettre la ville à feu et à sang et qui voulaient renverser le gouvernement national. Il se trouve en fait, comme l'a démontré une étude récemment dévoilée du gouvernement du Québec, que les déclarations de Marchand n'étaient rien de plus qu'une affabulation. Je pourrais voir le gouvernement essayer à un moment donné à l'avenir de semer la panique afin de pouvoir faire ce qu'il veut, comme il l'entend. Le gouvernement amènera le pays à croire qu'il est le seul à pouvoir le sauver, tout comme il l'a fait en 1970. Et il aura recours à la loi sur les secrets officiels pour empêcher tout fonctionnaire honnête de dire la vérité de crainte d'être poursuivi.

Oui, monsieur l'Orateur, les gens de la région de la rivière de la Paix s'inquiètent. Ils ne veulent pas que le pays soit détruit. Ils ne veulent pas que le gouvernement du Canada, sous prétexte d'une situation de crise, intervienne unilatéralement dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence.